

Gardiens des passages et des tunnels

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1943)**

Heft 1011

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-686645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GARDIENS DES PASSAGES ET DES TUNNELS. *

L'importance des communications. Chaque guerre porte en elle une somme d'impondérables qui peuvent amener des tournants soudains, des revirements sensationnels, des rebondissements inattendus. Personne assurément ne saurait se risquer à des pronostics sur les événements des prochains mois. Personne de sens non plus ne songera à prétendre que notre pays est à l'abri de toute surprise. Bien au contraire, les modifications des fronts importants peuvent mettre à l'ordre du jour, d'un moment à l'autre, le problème des voies de communications à travers les Alpes. Or, notre pays a assumé la grande et belle mission de garder ces passages.

Ces voies ferrées et routes alpestres représentent des objectifs stratégiques de première importance. Si chaque parti belligérant a tout intérêt, pour le moment du moins, à ce qu'un pays neutre assure cette garde, nous avons, nous, le devoir de veiller strictement à la sécurité de ces voies ferrées. Le Gothard, le Loetschberg et le Simplon doivent rester suisses — tel est le sens de notre mission historique dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Bien souvent le profane s'intéressant aux questions vitales de notre pays — et quel Suisse digne de ce nom pourrait s'en désintéresser à l'heure actuelle, — se demande comment fonctionne cette garde des voies ferrées vers le Sud ou vers le Nord. Le commandement de l'armée suit avec une attention soutenue l'évolution des événements militaires. Accoutumé à compter avec toutes les éventualités et à se préparer en conséquence, il n'a pas attendu ce jour pour mettre sur pied un dispositif de sécurité afin d'assurer contre toute surprise, de quelque côté qu'elle puisse venir, les voies de communications dont l'armée a la garde. Le général a inspecté, au cours d'un récent voyage, les lignes de chemin de fer du Gothard, du Loetschberg et du Simplon. Il a pris contact avec les détachements, postes et sentinelles qui veillent jour et nuit sur la sécurité de ces secteurs. Il a vérifié si toutes les mesures étaient prises afin de parer à toute éventualité. Et l'impression reconfortante qui se dégage de cette inspection en détail nous permet d'envisager l'avenir avec la confiance que donne le sentiment du devoir accompli.

N'avancez pas ou je tire! La "Flèche" nous a amenés jusqu'au cœur des Alpes. Tout au long de la ligne, nous avons vu et senti la surveillance incessante. Et plus nous approchons du grand tunnel, plus nombreuses sont les sentinelles sur les ouvrages d'art, les ponts, les viaducs, les galeries. Voici un pont jeté avec audace par-dessus une gorge creusée par un torrent. Une sentinelle en casque, capote et passe-montagne, bien protégée contre la tempête de peïge qui souffle en rafales furieuses, monte la garde à l'entrée du pont, l'arme sous le bras.

Le général et son état-major débouchent d'une galerie et s'avancent vers le soldat qui ne bronche pas. Encore dix pas. La sentinelle crie : — Halte!

Le général fait encore deux pas.

— N'avancez pas — ou je tire!

Le général s'arrête.

— Je suis votre général, vous me reconnaissez, n'est-ce pas?

La sentinelle pèse sur un bouton et alerte son chef de poste.

Le général veut s'approcher encore, mais la sentinelle l'en dissuade.

— Je connais ma consigne. Je ne dois laisser passer personne. Seul le caporal peut vous donner l'autorisation. N'approchez pas ou je tire!

C'est ainsi que le général doit attendre l'arrivée du chef de poste qui, au lieu de s'annoncer, lui demande ses papiers de légitimation. Parfaitement! Et c'est réjouissant de voir avec quel sérieux il vérifie tous les laissez-passer des officiers présents avant d'annoncer son poste au général, et de répondre avec précision aux questions posées. Comme aux autres postes, il ne ferait pas bon pour un civil de se montrer dans ces parages. Et même les officiers, si haut placés soient-ils, doivent montrer patte blanche. Non une quelconque autorisation, mais les pièces d'identité requises. Pas d'exception à cette règle. Un seul avertissement de "halte!" et si l'intrus ne s'arrête pas, la sentinelle tire.

Le mineur. Certains ouvrages comportent en plus des sentinelles et des armes automatiques postées aux endroits voulus, des chambres de mine. Leur surveillance est confiée à des spécialistes qui, dans la vie civile déjà, savent manier les explosifs. A intervalles réguliers, ils vérifient tout le dispositif de sécurité, les câbles et les cordons, les contacts, les charges d'explosifs. Et personne, sauf eux, n'a le droit de pénétrer dans les chambres de mines. Ils ont à cœur de justifier la confiance mise en eux, et sont fiers de la responsabilité qui leur incombe.

Naturellement, toutes les dispositions sont prises pour assurer également leur sécurité personnelle, surtout la nuit, où toutes les lignes sont l'objet d'une surveillance accrue. Point de bavards dans ce métier dangereux. La consigne des sentinelles et la volonté de défense des détachements ne suffit pas : il faut encore une discipline et une discrétion à toute épreuve. Et chacun de ces hommes, sentinelles ou mineurs, sait pertinemment : " Si je ne suis pas capable de me taire, je nuis à mon pays!"

Dans le royaume des ombres. Une ouverture béante : le tunnel, trou noir dans les rochers gris. Avec ses murs massifs, ses "moëllons" solides, son architecture trapue, il fait irrésistiblement penser à une forteresse. La voie ferrée souterraine vers le sud est gardée comme un trésor, à l'intérieur comme à l'extérieur. Et malheur à celui qui se ferait prendre dans cette souricière géante! S'il ne peut justifier sa présence par une légitimation ad hoc, il risque fort de passer un vilain quart d'heure. Personne ne badine avec le consigne!

Evidemment, les voyageurs confortablement assis dans les express qui roulent vers le Sud ou vers le Nord à travers le tunnel, ne remarquent pas même la présence et l'existence de ce formidable dispositif de sécurité. Ils auraient peine à s'imaginer que la montagne est bourrée d'explosifs, creusée d'innombrables galeries où prennent naissance les chambres de mines soigneusement gardées et entretenues.

Là aussi, le général s'assure que ses ordres ont été compris, ses instructions exécutées à la lettre. Aucune hésitation ne doit subsister. A discuter avec ces montagnards, officiers, sous-officiers et soldats magnifiques, vivant comme des taupes dans les entrailles de la terre, on sent leur détermination et leur volonté : Les passages des Alpes sont suisses et restent suisses.

Les hommes et les armes sont prêts. Notre dispositif de sécurité "joue" ... F.

* The above article has appeared in some of the Swiss dailies with the consent of the military authorities.